

**Délibération n°33**

**L'AN deux mille vingt et un, le mardi 09 novembre,**  
le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2021  
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,  
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
59

**Nombre de votants :**  
58  
(M Daniel GRENET ne prend pas  
part au vote)

**Date de convocation :**  
03 novembre 2021

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
17 novembre 2021

**Objet : Attribution d'une  
subvention exceptionnelle  
pour une manifestation  
d'envergure - Coupe du  
Monde de Football des écoles**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYNAL Jean-Paul , M  
BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M  
BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris,  
Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M  
CHANSARD Gérard, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,  
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M  
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme  
DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M  
GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M  
HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier,  
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,  
M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian,  
M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT  
Nathalie, M PECOUL Pierre, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX  
Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN  
Evelyne, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory,  
**titulaires.**

Mme GRENIER Arlette, Mme LOUSTE-SOL Véronique, Mme RIOTON  
Samya, **suppléantes.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BRAULT Charles a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING  
Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- M RAYNAUD Jean-Louis a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M VERMOREL Pierrick a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières,  
remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire  
suppléante,

- M BIGAY Bertrand conseiller communautaire unique de Le Cheix-sur-  
Morge, remplacé par Mme LOUSTE-SOL Véronique, conseillère  
communautaire suppléante,

- M CHASSAGNE Eugène conseiller communautaire unique de Les Martres-  
sur-Morge, remplacé par Mme RIOTON Samya, conseillère  
communautaire suppléante,

*Absent :*

- Mme ROUSSEL Sandrine

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M HEBRARD Jean-Pierre

**Rapport n°33 - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une manifestation d'envergure  
- Coupe du Monde de Football des écoles**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) ;

Vu la délibération n°20171024 01 du 24 octobre 2017 approuvant le règlement d'attributions des subventions aux associations dont les objectifs sont de soutenir financièrement les associations locales dans l'organisation de manifestations culturelles et/ou sportives ciblées dans les communes du territoire, mais aussi d'associer la communauté d'agglomération à des événements majeurs ;

Vu la délibération n°20181023.37 du 23 octobre 2018 approuvant les modifications au règlement d'attribution des subventions ;

Considérant le courrier de l'institution Notre Dame des Arts du 13 octobre 2021 ;

**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué au sport, aux associations et au développement numérique, et à l'unanimité des suffrages exprimés (M Daniel GRENET ne prend pas part au vote), décide :**

- **D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 €, au titre des manifestations d'envergure, à l'OGEC pour soutenir la participation de l'école Notre Dame des Arts à la Coupe du Monde de football des écoles qui a lieu du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;**
- **D'autoriser le président ou son représentant légal à signer tout document nécessaire.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 10 novembre 2021***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*